



Bruxelles, le 16 juin 2005
JE D(2005) 037

**COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA REUNION PLENIERE
DU CLP « 08-05 » DU 24 MAI 2005**

Mme Olga Profili préside la réunion.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté moyennant l'ajout de deux points sous divers :

- Huissiers
- Déménagement de la DG ENTR au Breydel

2. Adoption du projet de compte rendu de la réunion « 06-05 » du 26 avril 2005.

Le compte rendu est approuvé.

3. Communications du bureau :

Suivi sélections agents contractuels

La Présidente informe que le blocage des sélections pour les listes de réserve continue en attendant la concertation. Le 25 mai une réunion pour revoir le vade-mecum se tiendra avec l'administration. Plusieurs intervenants demandent la révision des points de priorité pour tenir compte de ces sélections.

Réunion avec les nouveaux interprètes EUR-10 et la délégation du SCIC

La Présidente indique que la réunion du 10 juin aura pour but de prendre contact avec les nouveaux collègues pour présenter le CLP et la délégation du SCIC et discuter avec eux de leurs droits lors de l'exercice de leurs fonctions.

Réunion avec les rapporteurs de formation

Mme Birke indique que la réunion aura lieu le 31 mai afin de leur permettre d'échanger leurs expériences entre les diverses directions générales et vérifier le fonctionnement du réseau.

La Présidente souligne que les CLF/CDF ont demandé que soit vérifiée l'application des règles du cadre stratégique de formation et de la carte de formation, car il semblerait qu'il y ait beaucoup de retard dans les directions générales. Elle souligne également l'importance du rôle des rapporteurs.

Enquête sur les budgets familiaux

La Présidente indique qu'à la demande du groupe technique rémunération, le CLP a envoyé un message à l'ensemble du personnel, concernant l'enquête sur les ménages qui a lieu tous les trois ou quatre ans, afin de les inciter à faire l'effort de remplir ce questionnaire qui est très important pour l'adaptation des rémunérations.

Collège des Présidents

Mme Pretzenbacher fait rapport de la réunion du 12 mai 2005 :

- Séminaire proposé par le Conseil : la question reste ouverte car les CLP doivent se concerter sur l'application du statut dans les différentes institutions.
- Comité du statut : La Cour des Comptes voudrait modifier le statut pour modifier l'engagement des agents contractuels au grade 1, échelon 1. Inquiets sur le recrutement du personnel précaire tel que prévu, ils proposent de préparer une résolution politique à signer par tous les comités du personnel pour favoriser le recrutement de fonctionnaires. Ils demandent que soit envisagée la préparation d'un tableau pour démontrer comment les agents contractuels sont recrutés dans toutes les institutions.
- COPARCO : les CLP des autres institutions trouvent que la Commission détient une puissance trop importante. La Cour des comptes indique que les présélections par les centres de sélection externes constituent un détournement du pouvoir des concours. La Cour de justice et la Cour des Comptes ont inventé la règle des 3 ans d'interdiction de mobilité (non statutaire) pour éviter que les juristes partent dans les autres institutions immédiatement après leur titularisation.
- Comité d'égalité des chances : n'existe pas au PE.
- Politique sociale : Il est constaté que seulement 5% du montant total du prélèvement social effectué sur les salaires des agents des institutions depuis le 1^{er} mai 2004 est affecté au budget de la politique sociale, le reste étant reversé au budget général. En règle générale, il semblerait que la politique sociale soit meilleure dans les autres institutions (fêtes, cadeaux nouveaux nés, boissons, etc...).
- La réouverture des droits à pensions n'est pas possible dans les agences.
- Fond de solidarité : il est décidé que l'action doit rester spontanée et incomber à chaque institution.

Suite aux différentes interventions, la Présidente indique que, concernant le prélèvement social, le problème a été discuté au CASS sans recevoir de réponse claire. Pour la question des listes d'attente et de l'augmentation de 10% du prix des crèches, elle indique que le COCEPE se réunit ce jour et que le point sera traité à la prochaine réunion plénière.

CCP

M. Mazza indique que la dernière réunion a eu lieu à Petten. Le mercredi 18 mai, le bureau a constaté l'absence du Président. Lors de la plénière, il a été décidé de nommer pour la tenue du CCP Mme Iacobelli Présidente et Mme Dricot Secrétaire. Il signale que l'US/SFE ont refusé de participer et de signer la liste de présence. Concernant la composition du CCP, l'Alliance a indiqué qu'elle souhaitait effectuer des changements dans le bureau suite au changement de majorité. M. Blanchard a déclaré que suite à l'absence du Président en fonction pour des raisons professionnelles, un changement ne pouvait pas intervenir sans son accord ou sa démission. L'Alliance a reporté le point au CCP d'Ispra en juin et de commun accord décidé de mettre à profit ce mois de battement pour que les OSP discutent du problème. M. Mazza indique également que, lors du prochain bureau du CCP, il faudra discuter de la gestion des affaires courantes qui est au ralenti. Il indique que le CCP a traité de la modification de l'article 45 pour répondre aux changements au sein de la recherche et que bien que le CCP ait donné son accord, la DGE devra être renégociée avec les OSP.

La Présidente rappelle que le point n'est pas pour discussion et sera remis à l'ordre du jour pour suivi du prochain CLP.

4. Cercles de loisirs : Présentation de Mme Cholot, Présidente

Mme Cholot, Présidente du Groupement des cercles de loisirs, remercie le CLP de l'invitation. Elle indique que le groupement est composé de 45 cercles culturels et sportifs. Le nombre de membres varie selon le club et comprend 3600 fonctionnaires et leurs familles, le nombre de personnes externes aux Institutions ne peut dépasser 20% par club. Les clubs sont un outil d'incorporation à la vie sociale et couvrent des activités très variées. Le Groupe des cercles représente tous les cercles au COPAS, il est composé de sept membres bénévoles pour aider les cercles, régler les conflits, proposer de nouveaux cercles et analyser les demandes de subventions. L'activité des cercles est basée sur un document de 1978 concernant la création du groupement et un autre de 1989 concernant la finalité des cercles, qui fixait les critères d'agrégation dans le but de favoriser l'intégration des fonctionnaires, conserver l'activité des anciens, en développant des activités sociales, culturelles ou artistiques.

Jusqu'à présent la plupart des clubs n'avaient pas de personnalité juridique, depuis avril ou mai dernier le COPAS a décidé de constituer les cercles en ASBL. La mesure n'a pas toujours été très bien acceptée et certains cercles ont menacé de se dissoudre compte tenu du travail administratif supplémentaire que cette situation crée. La DG ADMIN a proposé une aide juridique et financière. Le problème a été principalement soulevé compte tenu que les cercles n'avaient pas d'assurances responsabilité civile en cas d'accident et que les activités de certains d'entre eux pouvaient représenter des dangers. Il est prévu d'appliquer un type de statut et un code de conduite actuellement au stade de consultation en vue de leur adoption dans le courant de l'année.

La Commission subventionne les clubs qui en font la demande, soit 24 sur 45, pour une enveloppe globale de 35.000€. Les montants vont de 300€ à 3.800€ en tenant compte des besoins réels, exprimés, du nombre de membres, du loyer, de la cotisation, etc. Le groupement vérifie toutes les demandes présentées qui sont ensuite revérifiées à la DG ADMIN et ensuite au COPAS. La Commission met des locaux à disposition de 16 cercles. Certains clubs de sport utilisent les infrastructures communautaires (Overijse, Ecoles Européennes) et payent un loyer ce qui fait que certains cercles rendent à la Commission plus que ce qui leur est donné. En règle générale les locaux sont insuffisants (Van Maerlandt, JECL, rue de la Loi et Justus Lipsus). Il est arrivé que, compte tenu de la situation actuelle, la création de nouveaux cercles ait été refusée afin de ne pas mettre en péril l'existence des cercles existants. Le groupement a un site dans l'intracom où sont repris toutes les fiches individuelles par cercles. Le groupement organise une semaine portes ouvertes et participe aux activités de certains cercles. Mme Cholot fait part de la demande d'une collègue exerçant les tâches de secrétaire/trésorière d'un cercle de 400 membres qui après avoir constaté qu'elle prestait 14 jours de travail par an pour le cercle a présenté une demande de congé spécial afin de récupérer la moitié de son temps. Le groupement des cercles a décidé d'appuyer la demande.

M. Godin, Vice-Président du Groupement des cercles de loisirs, indique que le code de conduite interne vise à régler les problèmes de transparence par rapport aux activités et au financement. Il rappelle que bien que tous les fonctionnaires soient membres de droit, et ont priorité, certains cercles doivent restreindre l'accès compte tenu de l'espace limité dont ils disposent (ex. Club de basket). Il semblerait que la transformation en ASBL pose des problèmes dans certains cercles, malgré le fait qu'un avocat ait conseillé le Groupement un mois avant la tenue de l'assemblée générale des cercles. Cette nouvelle situation implique que les cercles doivent avoir un responsable administratif avec un minimum de connaissances. Il indique que l'enquête qui portait sur les besoins en installations sportives a reçu les réponses pour 9 activités sportives (foot, basket, yoga, arts martiaux, etc.) concernant environ 700 membres. Le groupement a effectué une visite des installations du Conseil et du Parlement, qui a renforcé leur constat qu'il serait justifié que la Commission ait des installations similaires. Etant donné qu'il est impossible de déplacer les installations d'Overijse qui sont trop loin pour pouvoir être accessibles à l'heure du déjeuner, on pourrait même envisager de faire deux salles dans le centre de Bruxelles. Le COPAS a d'ailleurs émis un avis à ce sujet. Concernant le congé spécial demandé par la collègue, il précise

qu'elle s'est fondé sur la décision de la Commission du 28 avril 2004 (C 2004 1597 annexe 2b) qui se réfère à l'exercice d'une activité extérieure non rémunérée dans l'intérêt des communautés et pour un maximum de 12 jours.

La Présidente ajoute que la création des ASBL fait suite au problème posé au niveau des assurances responsabilité civile vis-à-vis des tiers. Elle souligne que l'octroi de jours de congés spéciaux à la collègue qui l'a demandé obligerait l'Administration à vérifier le temps consacré aux cercles par tous les collègues exerçant des fonctions de président ou secrétaire. Elle s'interroge sur l'impact de ces activités dans les REC. Elle indique que, suite à l'avis du COPAS, le bureau du CLP a rencontré M. Verleysen qui a promis de présenter à la prochaine réunion du COPAS une fiche financière envisageant le développement du complexe Van Maerlandt. Elle indique également qu'il existe un problème urgent d'espace pour le cercle de yoga car le JECL sera vidé.

Différents intervenants prennent la parole :

- Mme Escale et M. Kessler indiquent que la politique sociale est pratiquement inexistante et que les bénévoles doivent être soutenus.
- Mme Iacobelli et Mme Pretzenbacher s'interrogent sur l'efficacité du saupoudrage des crédits et la compatibilité des activités des bénévoles avec le Statut.
- MM. Lenarduzzi et Mazza considèrent que les revendications sont légitimes mais qu'elles ne constituent pas un droit. Ils citent différents cas similaires qui ne sont pas reconnus par l'Institution.
- M. Adurno rappelle que la nécessité de créer des ASBL est due au fait que malheureusement il a fallu constater quelques accidents graves par le passé. Il considère que les subventions aident au bon fonctionnement des cercles et rappelle que lorsque l'Accord-cadre a été créé, même les syndicalistes bénéficiaient du paiement des heures supplémentaires.
- Mme Escale, MM. Adurno, Kessler et Rosati considèrent que puisque la politique sociale est inscrite dans les statuts, elle représente une obligation de la Commission. Les cercles de loisirs faisant partie de cette politique sociale, ils doivent être soutenus par le CLP car ils sont un moyen d'intégration du personnel dans la vie de la Commission et de l'Etat-membre. Il est plus particulièrement rappelé par M. Rosati que pour les saunas au Berlaymont, la Commission a engagé un responsable payé 159€ par jour.
- Mme Ferreira Ramos met en doute la nécessité d'avoir dans les clubs des personnes externes aux Communautés.
- M. Depondt signale que l'OTAN dispose de salles de sport encore plus luxueuses que les autres institutions et rappelle que la personne qui a introduit une demande de congé spéciale peut faire un article 90.

Mme Cholot rappelle que tous les clubs n'ont pas besoin de subvention. Elle indique que le fait d'appartenir au groupement leur donne le droit de porter le nom de l'UE, de figurer dans l'intracom, de bénéficier de l'affichage dans les bâtiments, de disposer du service courrier pour la distribution de leur courrier et/ou publicité et pour certains de disposer de locaux de la Commission pour l'exercice de leurs activités. Elle rappelle que la pratique du sport est dans l'intérêt des Communautés et que les clubs sont reconnus comme élément aidant à l'intégration des agents.

M. Godin rappelle que les bénévoles ne sont pas rétribués mais bénéficient uniquement du remboursement des frais (déplacements, petits achats). Il indique également que le taux de 20% de participation de personnes externes, permet aux clubs de bénéficier d'une expertise et de cotisations supplémentaires ainsi que d'éviter que les clubs se transforment en ghettos. La

constitution des ASBL permettra plus de transparence sur la gestion des fonds et le paiement des professeurs.

La Présidente conclut que la problématique est complexe et devra faire l'objet d'une discussion ultérieure.

5. 11h30 EMAS : Présentation de Mmes Stevenin-Gregory et Warren

Mme Stevenin indique que le projet EMAS a pour but de définir des stratégies pour réduire l'impact de notre activité sur l'environnement. Elle rappelle que cette activité écologique avait été précédée par le groupe Green Housekeeping qui, en 1993, avait instauré les bacs jaunes comme une première mesure pour économiser le papier. Le programme triennal de Green Housekeeping était basé sur des études réalisées par consultants externes (mobilité entre immeubles, bâtiments, activités de bureau et sensibilisation du personnel). Le règlement EMAS qui signifie « eco-management and audit scheme », permet aux organisations comme la Commission d'améliorer ses performances environnementales grâce à un programme intégré à son propre système de gestion. Le Secrétariat Général, la DG ADMIN et la DG ENV étaient déjà des services pionniers pour le Green Housekeeping, et ont été repris dans le projet pilote EMAS (Secrétariat Général, DG ADMIN, DG DIGIT, OIB et DG ENV). La participation active du personnel est requise ainsi que le respect de la législation environnementale et communautaire. Conformément au Règlement, la Commission établit une déclaration environnementale indiquant clairement ce que la Commission met en œuvre pour réduire ses impacts. Des actions sont établies et incluses dans le programme de travail existant et un audit interne annuel vérifie le bon déroulement des actions et du fonctionnement du système. Par la suite un audit réalisé par un organisme extérieur agréé permet de vérifier si les objectifs ont été atteints. La Commission, qui est aidée par des consultants externes en la matière, a choisi d'établir un projet pilote pour des raisons pratiques. Le contrat avec les consultants prendra fin au mois de juin et, moyennant la certification fin 2005, le règlement EMAS devrait s'étendre à toute la Commission moyennant une décision du Collège en 2006.

Mme Warren donne des explications sur le système de gestion entre les directions générales concernées. Chacune d'elles reçoit une déclaration d'orientation qui est affichée dans les bâtiments et est gérée en coordination avec la DG ADMIN. En outre, des affiches explicatives seront prochainement distribuées en reprenant des conseils pour 10 centres d'intérêt différents (ex. : comment être plus efficace pour employer moins de papier, mobilité et transport, moyens de transport à vélo ou à pied, mobilité lors des déménagements). Chaque centre d'intérêt aura un chef d'équipe qui aura la possibilité d'inclure les activités EMAS dans le CDR pour 5% de son temps.

Mme Stevenin indique que la (longue) première phase a débuté par l'analyse environnementale initiale (photographie de la situation de la Commission). Puis s'est instauré un dialogue avec les collègues pour identifier les aspects environnementaux liés à leurs activités et constater les améliorations éventuelles à effectuer, ou comment organiser un programme d'action. Le programme détaillé, signé par le comité directeur, comme politique de gestion EMAS, s'inscrit dans les programmes de gestion de la Commission pour prendre en compte la dimension environnementale (ex. objectifs : réduction de papier, actions : impression recto/verso, puis création d'indicateurs pour mesurer les résultats : nombre de rames commandées par le service). Les Indicateurs pour la consommation énergétique ont été plus difficiles à définir. La formation du personnel a été organisée par des ateliers thématiques dirigés vers les gestionnaires de fournitures, les gestionnaires de contrats et marchés publics, puis pour la sensibilisation des collègues. L'audit interne annuel permettra d'apprécier les progrès et les manquements avec une continuité de l'action. La déclaration environnementale annuelle fera l'objet d'un cycle de planification, notamment budgétaire, appropriée à chaque service selon leurs actions (ex budget pour les produits chimiques) vérifiée par un rapport trimestriel et annuel.

Mme Warren remarque que l'implantation d'EMAS a permis de constater que l'accueil des collègues était généralement positif car beaucoup se sentent concernés. L'analyse de base, avant

le lancement du programme, avait montré des lacunes et des doubles emplois. Elle indique que l'avantage du règlement EMAS est qu'il offre la possibilité de travailler en horizontal et d'identifier les responsabilités. Elle signale que le service a des contacts réguliers avec l'Institut Bruxellois de l'Environnement, Eurocontrol, le Parlement et le Conseil qui s'intéressent à nos activités afin de vérifier l'utilité de l'action. Elle considère que la mise en œuvre de ce programme donne une image positive de la Commission.

Mme Stevenin indique que les audits internes de l'OIB, de la DG ADMIN et de la DG ENV ont déjà été reçus bien que celui du Secrétariat Général soit encore en cours et que celui de la DG DIGIT ne sera pas inclus dans le projet pilote. Elle espère que la certification aura lieu à la fin de l'année. Lorsque tous les audits seront terminés, il sera nécessaire de revoir la programmation et d'ajuster les objectifs. EMAS aura des procédures documentées, par exemple pour la gestion de la documentation ainsi d'informer et sensibiliser le personnel (site intranet en cours et campagne d'information prévue). Elle signale que lorsque l'auditeur externe ira dans les bureaux pour la certification il pourra demander aux collègues s'ils connaissent EMAS et ce qu'ils doivent faire dans ce cadre. Elle souligne que la certification des services pilotes aura lieu vers la fin du mois d'octobre.

Mme Pretzenbacher, s'intéressant aux questions écologiques depuis 1990, constate une progression en la matière à la Commission. Elle signale que la Belgique occupe la 3ème place en matière de tri de déchets. Elle considère que le CLP peut jouer un rôle positif en canalisant les suggestions et en apportant des contributions à travers ses comités paritaires (CSHT, CPRE).

Mme Vassila Souyoul rappelle que la politique immobilière de la Commission avec 65 immeubles, pose le problème de la dispersion. Elle indique que, personnellement, elle utilise le vélo, mais que si son service doit déménager à la rue de Genève elle devra prendre sa voiture. Elle espère que EMAS va permettre que les choix en matière de politique immobilière ne soient pas uniquement faits sur une base budgétaire, qui peut, en fin de compte revenir plus cher du point de vue environnemental. Elle signale que les vélos de service ne sont pas toujours adaptés à la taille et à la toilette des femmes. Elle demande que les navettes soient intensifiées.

Mme Lipton souligne que, dans le cadre de l'EMAS, le personnel devrait également être informé des questions de santé et d'hygiène, notamment en matière d'usage de produits chimiques pour le nettoyage des bureaux et d'achats de mobilier à la fois ergonomique et écologique. Elle précise que la gestion écologique ne peut pas avoir comme seul but l'économie budgétaire sans tenir compte également de la composition des matériaux utilisés par exemple pour le mobilier et les PC qui peuvent causer des émanations nocives pour le personnel. Elle demande par ailleurs si les déclarations environnementales permettront de mieux informer le public au sujet des travaux de construction ou de démolition d'autres immeubles à proximité des bureaux occupés par la Commission.

M. Adurno demande si, outre la gestion intelligente des activités administratives, la gestion des parkings est prise en compte (volonté de supprimer les parkings sans mesures de dissuasion comme les parkings à l'extérieur de la ville, la suppression des 4X4) et si la qualité de l'air est prise en compte.

Mme Birke demande s'il existe un lien avec l'USHT et si les activités EMAS ne font pas double emploi. Elle s'inquiète du lien des activités EMAS et le REC.

M. Depondt demande si une copie de la présentation pourrait être distribuée aux membres du CLP et le montant du budget attribué au projet EMAS. Il demande si le lien avec le REC envisage l'attribution de points supplémentaires pour les aspects environnementaux.

Mme Warren précise que les seules personnes jugées dans le REC seront celles qui travaillent dans le programme. Elle signale que tout le monde est responsable de notre impact environnemental et que ce concept est la principale différence entre Green Housekeeping et EMAS. Il faut que tous les fonctionnaires soient sensibilisés à tous les niveaux en prenant

conscience qu'il existe des produits dangereux et que les appels d'offres doivent en tenir compte ainsi qu'inclure autant que possible des critères environnementaux. Elle signale que la DG ENV a préparé un guide sur les critères environnementaux dans les marchés publics (« acheter vert »).

Mme Stevenin indique qu'elle a participé à la confection du manuel sur l'immeuble type pour y incorporer certaines questions environnementales et qu'il n'y a pas de double emploi avec l'USHT. Elle souligne que le recyclage du papier n'est qu'un exemple et que le projet EMAS est un cheminement afin d'envisager les problèmes en terme globaux et d'obtenir une action la plus efficace possible en coordination avec les autres services. Elle souligne que le budget du projet pilote a été fourni par la DG ENV pour une période de deux ans, prolongé deux fois, indépendamment du budget de politique sociale. Elle rappelle que s'occuper de son prochain c'est s'occuper de l'environnement.

La Présidente remercie Mmes Stevenin et Warren et conclut que le CLP suivra de près l'évolution du projet.

6. Comités paritaires dépendants du CLP

CSHT

M. Mazza indique que le CLP a reçu copie de la lettre de Mme de Sola concernant la sécurité de la Tour Madou indiquant clairement que la sécurité n'est pas assurée en cas d'incendie. Il constate que le CLP avait pris les bonnes orientations et que son opposition n'était pas purement psychologique comme certains ont voulu le faire croire mais que du point de vue technique il existe bien une impossibilité de donner des garanties. Il indique que cette lettre fera l'objet d'un débat au CSHT. Il considère que le CLP doit montrer au plus haut niveau que les arguments de l'OIB ne sont pas corrects et voir ce que la Commission envisage à cet égard.

CPRE

Mme Birke indique que l'enquête EUREST sera lancée à la mi-juin et que le CLP y a rajouté quelques questions portant sur la petite restauration du Van Maerlandt qui avait été complètement exclue. Elle souligne que nous devons attirer l'attention des collègues pour qu'ils répondent nombreux au questionnaire et plus particulièrement sur la petite restauration du soir.

7. Désignations

Les désignations sont approuvées.

8. Divers

Huissiers Berlaymont.

M. Napolitano informe les membres du CLP que M. Kallas a décidé de recentraliser les huissiers des cabinets à la DG ADMIN sans consulter la représentation du personnel (la délégation ou le CLP). Il signale en outre que les responsables des ressources humaines ont organisé des horaires différents de ceux normalement accomplis à la Commission (8heures/16heures et 13heures/21heures) qui sont appliqués aux agents contractuels en exerçant un chantage sur les fonctionnaires.

Suite aux diverses interventions des membres du CLP, la Présidente constate que le dossier doit être étudié notamment en tenant compte de la prévision à l'avance des horaires, des compensations éventuelles, des exigences des services et de l'égalité de traitement. Le CLP demandera une rencontre avec les services concernés.

M. Castel ayant demandé si une nouvelle élection de la délégation pouvait être envisagée, rendez-vous lui est fixé pour le lundi suivant avec M. Mazza.

Déménagement DG ENTR

M. Depondt indique que pour le déménagement de la DG ENTR vers le Breydel, le personnel a été informé qu'il n'aurait plus droit à avoir des sièges visiteurs, l'OIB n'ayant plus de budget disponible à cet effet. Il demande l'intervention du CLP.

M. Rosati signale que la DG DEV qui va prendre la suite de la DG ENTR, aura tous les stagiaires installés au dernier étage dans des bureaux paysagers. Compte tenu du bruit au rez-de-chaussée suite à la proximité de la rue Beliard, il demande une inspection du CSHT.

M. Mazza indique que l'OIB a décidé de réduire le budget d'achat des chaises en attribuant des quotas par direction générale. Il indique que ces points seront soulevés au CSHT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jacqueline ESCALE
Secrétaire